



DELIBERATION N° 12

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Travaux
d'aménagement
de la rue
Georges Lassalle
- Conclusion
avec la Ville de
Tarnos d'une
convention
groupement de
commandes en
vue de la
réalisation de
travaux -
Autorisation
accordée à
Monsieur le
Maire de signer**

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA POCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle le projet d'aménagement de la rue Georges Lassalle qui a fait l'objet d'études préalables menées conjointement par les Communes de Boucau et Tarnos.

Après la définition de la nature des travaux par la maîtrise d'œuvre, il paraît opportun dans un souci de coordination de travaux et d'impact sur l'espace public de prévoir la mise en place d'un groupement de commande et une intervention simultanée avec une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Il est donc proposé sur le fondement des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, de créer par convention, un groupement de commande constitué par la co-maîtrise d'ouvrage des Villes de Boucau et de Tarnos pour la passation de travaux.

La présente convention permettra aux membres du groupement de lancer de manière conjointe la consultation relative aux marchés des travaux de voirie et d'assurer le suivi de ces travaux.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Il est proposé de désigner la Commune de Boucau, coordonnateur du groupement de commande.

Chaque membre du groupement aura la charge du financement et du règlement des comptes concernant la partie des prestations correspondant à l'avancement des marchés de travaux selon la clé de répartition qu'il est proposé de fixer, en fonction du critère de surface de voirie, comme suit 2/3 pour Tarnos et 1/3 pour Boucau pour les travaux d'aménagement évalués à 543 000 € HT et 100 % à charge de la Commune de Tarnos pour les travaux d'aménagement de l'accès de la rue des Chênes lièges évalués à 27 200 € HT.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commande entre les Communes de Boucau et Tarnos pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Georges Lassalle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Tarnos.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

Décide de la constitution d'un groupement de commande entre les Communes de Boucau et Tarnos en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Georges Lassalle ;

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Tarnos.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 février 2020
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020